

L'AFTCC comprend, entre autres, des **membres actifs** et des **membres étudiants**. Les membres actifs ont le droit de vote et reçoivent le *Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*. Les membres étudiants ne peuvent exercer le droit de vote. La participation aux enseignements est réservée aux membres de l'Association. Les inscriptions sont, en conséquence, soumises à l'adhésion à l'AFTCC pour l'année universitaire au tarif étudiant de 47,50 € par an. Les étudiants AFTCC en 2010-2011 recevront le *JTCC (Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive)* pendant toute l'année 2011.

**À la fin de la formation de troisième année et après obtention de la validation, le statut de membre actif sera automatiquement affecté pour l'année civile suivant la fin de la formation.**

**ATTENTION : Il faut être membre actif de l'AFTCC pour s'inscrire aux modules de spécialités.**

**Tout membre actif s'inscrivant à un enseignement de l'AFTCC garde son statut de membre actif.**

**L'inscription administrative est à prendre uniquement lorsque le mémoire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année ne peut être présenté à temps, en plus du règlement de la cotisation annuelle.**